

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 15 avril au 6 mai 2021**

**Projet d'arrêté
portant suppression du site Natura 2000
« Souterrains de Montlibert »**

Deux avis sur le projet d'arrêté portant suppression du site Natura 2000 « Souterrains de Montlibert » ont été émis lors de la phase de consultation publique.

Le périmètre des sites Natura 2000 « Souterrains de Montlibert » (zone de protection spéciale FR2100342) et « Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, fort du Chenois, buxaie de Montmédy » (zone de protection spéciale FR4100155) désignés chacun par les arrêtés du 01 juin 2015 et du 27 mai 2009, sont modifiés ; les deux sites sont regroupés en un site unique sous l'appellation « Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, fort du Chenois, buxaie de Montmédy ».

Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.